

Finalisation du dossier référence 003153/A P

La Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) a été saisie le 20/05/2025 pour émettre un avis sur le projet « CHARNY-OREE-DE-PUISAYE (89) - Parc photovoltaïque et MEC du PLU ».

La MRAe ne s'est pas prononcée dans le délai de 3 mois prévu par l'article R.104-25 du Code de l'urbanisme faute de moyens suffisants.

L'information relative à l'absence d'avis de la MRAe doit être joint au dossier d'enquête publique ou mis à la disposition du public.